

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DDCT 150 Subventions (30.000 euros) et conventions à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers prioritaires - Espaces Publics 2018.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 30 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 25 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 6 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association CRESCENDO (9608) pour une action 'Cinés en plein air' (2018_08622). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association DANUBE SOCIAL ET CULTUREL (9687) pour une action 'Bar citoyen - pot en pied d'immeuble bis d'octobre à décembre 2018' (2018_08544). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 3: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association FABRICATION MAISON (15446) pour une action 'Fresques ambroise rendu / danube' (2018_08625).

Article 4: Une subvention d'un montant de 1700 euros est attribuée à l'association GOUTTE VERTE (69842) pour une action 'Installation de jardinières devant le tep rue boris vian (2018_08638).

Article 5: Une subvention d'un montant de 11000 euros est attribuée à l'association PASSERELLES 17 - RÉGIE DE QUARTIER DU 17ÈME NORD-EST (12485) pour une action 'Espace public valorisé (2019_00092). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 6: Une subvention d'un montant de 6300 euros est attribuée à l'association ROSA PARKS (PARIS) (183499) pour une action 'Rue aux enfants charles-hermite' (2018_08608). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 7: Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 30 000 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15 001 - Provisions pour associations œuvrant pour le développement des quartiers, du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO